



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Troisième Commission

Point 70 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Barbade,
Bélarus, Botswana, Brunéi Darussalam, Chine, Comores,
Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Grenade,
Guyana, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne,
Jamaïque, Jordanie, Koweït, Malaisie, Maldives, Mauritanie,
Myanmar, Nigéria, Oman, Qatar, République arabe syrienne,
République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie,
Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour,
Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago, Viet Nam et Zimbabwe :
amendement au projet de résolution A/C.3/62/L.29

Moratoire sur la peine de mort

Remplacer le premier alinéa du préambule par le texte suivant :

Guidée par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et rappelant, en particulier, le paragraphe 7 de l'Article 2 qui indique clairement qu'aucune disposition de la Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État,

